



Union Fédérale des Retraités

Le devenir du statut d'ouvrier d'état et ses conséquences sur les pensions :

Après les actions nationales du 18 octobre et du 4 novembre pour la défense du statut des ouvriers d'Etat, l'ensemble des salariés et retraités du ministère de la défense restent mobilisés.

Cette bataille est importante car subir un changement de statut s'avèrerait dramatique pour les actifs et retraités, parce que derrière, il y a la disparition de notre fond spécial de pensions (FSPOEIE), et après rien ne les empêchera de s'attaquer au statut des fonctionnaires.

Ce que propose le ministère c'est une augmentation salariale en équité avec la fonction publique (en clair d'en finir avec les bordereaux de salaires) et donc de fait, la disparition de notre Fonds Spécial de pensions.

Aujourd'hui notre Fond spécial de Pensions est en grand danger.

Un rappel de ce que c'est le FSPOEIE (Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Etablissements Industriels de l'Etat) qui constitue un régime spécial de pension mis en place en 1928 pour assurer, à l'ensemble des ouvriers de l'état, sur la base du principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité.

Il existe plusieurs établissements en France où gravitent des ouvriers de l'état (Défense, Equipement, Police, Institut géographique national, Monnaies et médailles).

Pour la corporation, les cotisants sont environ 25 000 (il y en avait plus de 70 000 dans les années 1970)

Les pensionnés sont environ 105 000, la différence entre actifs et retraités est énorme.

Le 1^{er} ministre projette en fin d'année une refonte du statut des ouvriers d'état, applicable au 1^{er} janvier 2017

Le projet présenté à la Cgt est une véritable mise à mort de ce statut, avec notamment, pour ce qui concerne les retraités la mise à mort de ce Fond spécial.

Et cela change la donne au moment du départ à la retraite :

1. Dans le privé, le calcul de la retraite se fait sur les 25 meilleures années
2. Pour notre Fond de pension, c'est sur les 12 derniers mois et 6 mois pour valider un avancement, ce n'est pas la même chose.

Depuis 2010, pour les Ouvriers de l'Etat il faut 2 ans (comme les fonctionnaires) pour percevoir une retraite d'ouvrier de l'Etat.

Contrairement au régime général, la pension de réversion est immédiate et sans condition de ressource.

Qui va financer les pensions actuelles quand on sait que 66% du financement est compensé par le budget de l'état ?

UFR



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541

93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01

Mail : trav-etats@cgt.fr

La solution est le recrutement en masse d'Ouvrier de l'Etat dans tous les établissements du MINDEF et entreprise sous tutelle pour garantir le maintien de nos missions et de notre FSPOEIE.

Les actifs et les retraités ont toute leur place dans cette bataille pour la défense du statut des O.E. Ce n'est pas seulement pour exprimer une solidarité à l'égard des actifs, c'est aussi agir pour défendre sa retraite. La retraite est un droit acquis et chèrement payé tout au long de sa vie active, mais il serait illusoire de penser pouvoir la conserver dans sa forme et son montant actuel avec des personnels ayant perdu leur statut. Nous avons quelques exemples de régimes spéciaux ou particuliers dans lesquels actifs et retraités ont été reversés, sans autre forme de procès, au régime général de la Sécurité Sociale (Tabacs et allumettes, la CGE, le Crédit Foncier de France)

Aussi, nous avons tout intérêt actif et retraité à mener la bataille contre ce projet qui est un des derniers piliers de notre statut, qui reste encore debout.

D'ores et déjà 2 dates importantes à noter :

➤ **Le 21 novembre** :

Comité Technique Ministériel (CTM)

➤ **Le 29 novembre** :

Journée d'action Fonction Publique
Réunion sur le statut des Ouvriers d'Etat

TOUS CONCERNES, MOBILISONS-NOUS !